

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC143

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 17 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est étonnant que le gouvernement ait proposé la création d'une nouvelle instance, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels, alors qu'il prétend être dans un objectif de réduction de ces commissions administratives.

Le vecteur choisi est tout aussi étonnant : une telle création ne relève pas de la loi mais de textes réglementaires.